

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AZERBAÏDJAN A KIDNAPPÉ DEUX SOLDATS ARMÉNIENS

Paris, Lyon, Genève, le 5 juin 2023

Le collectif LIBERTAS pour la libération des prisonniers de guerre arméniens informe que, le 26 mai 2023, deux nouveaux soldats arméniens, H. Hovakimyan et K. Ghazaryan, ont été enlevés par l'armée de l'Azerbaïdjan à la suite d'une incursion illégale dans le territoire souverain de l'Arménie.

Alors qu'ils livraient de l'eau et des vivres aux unités de l'armée arménienne gardant la frontière dans la province du Syunik, H. Hovakimyan et K. Ghazaryan sont tombés dans une embuscade dans la réserve forestière de Shikahogh.

La mère de H. Hovakimyan a expliqué à *Radio Free Europe* que son fils faisait régulièrement des allers-retours sur cette même route où il a été kidnappé avec son camarade. Elle a notamment déclaré : "*Il connaît très bien cette route et ne s'en serait pas écarté d'un pouce*".

Le Ministère arménien des Affaires étrangères a rapporté que l'Azerbaïdjan a appliqué pas moins que 6 chefs d'inculpations à l'encontre des deux militaires enlevés, dont le "terrorisme", l'"incitation à la haine entre les peuples" et le "transport illégal d'armements", les accusant d'activités de sabotage accompagnées de "violation des frontières" entre les deux pays. Le gouvernement arménien a demandé à la Cour européenne des droits de l'homme d'ordonner aux autorités azerbaïdjanaises de fournir des informations urgentes sur l'état de santé et les conditions de détention des deux soldats.

Le collectif LIBERTAS rappelle qu'outre ces deux soldats kidnappés, l'Azerbaïdjan détient encore 33 prisonniers de guerre arméniens reconnus par le CICR et que l'Azerbaïdjan a condamnés à des peines allant de 4 à 20 ans de prison pour "terrorisme", en violation de la Convention de Genève III du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre.

Ce chiffre ne couvre pas "les disparus de force", personnes capturées par l'armée azerbaïdjanaise depuis la guerre de 2020, estimés à 100 - 200 civils et militaires dont Bakou nie l'existence en dépit de nombreux témoignages et de preuves irréfutables.

Malgré l'application par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de l'article 39 des mesures provisoires concernant des Arméniens capturés par l'Azerbaïdjan (octobre 2020), Bakou ne coopère pas avec cette dernière.. Le 20 mai 2021, le Parlement Européen a adopté une résolution qui demande la libération immédiate et inconditionnelle de tous les militaires et civils arméniens, capturés ou arrêtés pendant et après le conflit, et demande à l'Azerbaïdjan de s'abstenir à l'avenir de procéder à des détentions arbitraires.

Plusieurs ONG (Human Rights Watch), institutions (Parlement européen, Conseil d'Europe) et juridictions européennes (CEDH) ont confirmé que l'Azerbaïdjan continue de torturer et de soumettre les prisonniers de guerre à des traitements inhumains et dégradants.

Le collectif Libertas pour la libération des prisonniers de guerre arméniens appelle la France et l'Union européenne à exiger la **libération immédiate de tous** les détenus arméniens, conformément aux dispositions du droit international, et aux engagements mêmes de l'Azerbaïdjan dans l'accord tripartite du 9 novembre 2020.

Le collectif Libertas est porté par **les ONG de droits de l'Homme, Centre Covcas pour le Droit et la résolution des conflits, Hyestart et l'Observatoire d'arménophobie.**

Contact: contactlibertas2020@gmail.com